

## Hauteur niveau rdc 50cm plus haut que sur permis de construire

Par aquatikoo, le 13/04/2009 à 23:48

## Bonjour,

voila, nous avons realisé que notre dalle une fois coulé se retrouvait plus haute que le voisin...jusque la rien de grave; sauf que logiquement le terrain etant en pente nous devrions etre en dessous.

C'est la qu'on c'est renseigné sur la hauteur du rdc fini et que nous sommes exactement a 61.35ngf au lieu de 61ngf......que risquon nous???

merci